

ANNONCE TRANSMISE
Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Formalisée
date d'émission : 26/09/2014 - 17:03

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Musée du quai Branly, Contact : Service juridique, à l'attention de Mlle ROUSSEL Bénédicte, 222, rue de l'Université, F - 75007 Paris, Tél : +33 0156617000, Email : marches-publics@quaibranly.fr, Fax : +33 0156617138

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir d'adjudicateur : <http://www.quaibranly.fr/>

Adresse générale du pouvoir d'adjudicateur : <http://marches.quaibranly.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

I.3) Activité principale : Loisirs, culture et religion.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Marché de maintenance et d'extension du réseau interne de téléphonie mobile

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.

Catégorie de services no 7 : Services informatiques et services connexes.

Lieu principal de prestation : 222, rue de l'Université, 75007 Paris

Code NUTS : FR101

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Le marché est un marché à part forfaitaire ayant pour objet la maintenance préventive et curative de l'ensemble des éléments du réseau de téléphonie mobile interne existant sur le site ainsi que les futures extensions du réseau déployées, et à part à commandes portant sur l'achat et la mise en place d'extensions futures et/ou la mise à niveau du réseau existant.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 50324100

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le marché est conclu en partie à prix forfaitaire et en partie à part à commandes conclues sans montant minimum ni montant maximum. Le marché sera conclu avec un seul opérateur économique. L'estimation de la part à commandes est de 200 000,00 euro(s) HT sur la durée globale du marché, reconductions incluses.

Informations sur les options

II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Aucune caution ou garantie particulière n'est exigée.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly.

Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. En application des dispositions de l'article 87 I du code des marchés publics, aucune avance ne sera versée au titulaire sur la part forfaitaire. En revanche, une avance sera versée au titulaire sur chaque bon de commande, en application des dispositions de l'article 87.I du code des marchés publics, sauf refus de celui-ci dans l'acte d'engagement.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats seront sélectionnés sur leurs capacités professionnelles (références), techniques (moyens matériels et humains) et financières (chiffre d'affaires).

Au titre de sa situation juridique, le candidat fournira les documents suivants:

- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,

Une présentation d'une liste des principales fournitures ou services au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

III.2.4) Marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Le prix (les sous-critères et la méthode de notation de chaque sous-critère figurent à l'article 11.1 du règlement de la consultation n° 2058) : 60
2. La valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique (les sous-critères figurent à l'article 11.2 du règlement de la consultation n° 2058) : 35
3. Le critère de développement durable (les attendus figurent à l'article 11.3 du règlement de la consultation n° 2058) : 5

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2014-MQB-02058-MA-00-00

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

12/11/2014 à 17 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 1 (un) an. Il pourra être reconduit 3 (trois) fois pour la même durée par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur notifié au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, en respectant un préavis de 3 (trois) mois.

L'émission des bons de commande devra intervenir pendant la durée de validité du présent marché. Le délai maximal d'exécution des prestations pourra dépasser la durée de validité du présent marché, à condition que le dépassement du délai d'exécution du bon de commande notifié avant la fin de la période de validité du marché ne soit pas supérieur à 1 (un) mois. Le délai maximum de livraison et de pose des fournitures commandées devra être proposé par le candidat à l'article 5.2 de l'acte d'engagement du marché n° 2014-MQB-02058-MA-00-00. Afin qu'ils puissent se rendre compte des contraintes inhérentes au site et de l'installation technique, les candidats devront visiter le site où seront livrées les fournitures et où s'exécuteront les prestations de maintenance. Cette visite est obligatoire sous peine de rejet de l'offre du candidat.

Les candidats devront s'inscrire auprès de la Direction des moyens techniques et de sécurité à l'adresse suivante : CAF-DMTS@quaibrany.fr, et devront se présenter au 222 rue de l'Université - Paris 7ème. Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site.

Les modalités de remise des offres figurent à l'article 17 du règlement de la consultation n° 2058 du 04 août 2014.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courrier électronique en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à marches-publics@quaibrany.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris cedex 4, . Tél : +33 0144594400. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Fax : +33 0144594646

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Les voies et délais de recours sont les suivants:

-Le recours précontractuel prévu à l'article L.551-1 du Code de justice administrative qui doit être formé avant la signature du contrat ;

-Le recours pour excès de pouvoir qui doit être formé dans les deux mois à compter de la notification au candidat non retenu de sa lettre de rejet jusqu'à la signature du contrat ;

-Le recours en référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative sauf introduction d'un référé précontractuel préalable sans en avoir averti le pouvoir adjudicateur, et sauf si cette information n'a pas été communiquée au pouvoir adjudicateur par le greffe du tribunal administratif saisi ;

-Le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Etablissement public du musée du quai Branly - service juridique

222, rue de l'Université

75343 Paris cedex 7

Téléphone: +33 0156617000

Télécopieur: +33 0156617138

Courriel: marches-publics@quaibrany.fr

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 26 septembre 2014

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

[Télécharger la preuve d'émission](#)

NB : pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, délivrée en format .pep, cliquer sur l'icône GRIS "OUTILS" situé en haut à droite du module, puis télécharger le fichier.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2662971**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...

Votre annonce sera publiée comme suit :

JOUE Publication intégrale

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

Classification CPF : 72

[Télécharger au format PDF](#)

[Imprimer](#)

[Fermer cette fenêtre](#)